



RAPPORT ANNUEL 2020

Mentions légales :

Éditeur : SOCIALBERN
Association Bernoise des Institutions Sociales
Freiburgstr. 255
3018 Berne

www.socialbern.ch, info@socialbern.ch
031 550 15 95

Rédaction & lay-out : Rolf Birchler / SOCIALBERN
Photo de couverture : photographe : Beat Schweizer; © Fondation / Stiftung Salome Brunner, Wabern
No. Doc. : 110.20.fr
Version : 09.03.2021

SOCIALBERN est une association cantonale de **CURAV/VA.CH** et **INSTITUT**

TABLES DES MATIÈRES

Introduction	4
Rapport de performance	6
Questions générales	6
Domaine de l'enfance et de la jeunesse	8
Domaine des adultes	10
Autres prestations de l'association	12
Comités & représentations	13
Comités de l'association	13
Réseau & représentation	14
Comptes annuels	15
Bilan au 31.12.2020	15
Comptes annuels au 31.12.2020	16
Annexe des comptes annuels	17
Rapport de révision	18
Commentaires des comptes annuels	19
Annexe 1: Comités Collaborateurs	20
Comité exécutif	20
Commissions spécialisées	20
Secrétariat général	21
Annexe 2: chiffres clés	22
Nombre de membres / institutions	22
Nombre de places dans les institutions *	23

INTRODUCTION

Un coup d'œil dans la boule en cristal lors du dernier réveillon a laissé supposer que nous devons nous attendre en 2020 à une période difficile, que ce soit en raison des projets de réformes fondamentales du canton ou en raison des défis posés par le «quotidien institutionnel». Qui a pu deviner à ce moment-là ce qui nous occuperait cette année en grande partie aussi bien au travail qu'en privé ...

COVID-19 a bouleversé le quotidien institutionnel. Les procédures et pratiques éprouvées chez les prestataires de services ont été bouleversées en peu de temps. Les mesures des autorités nationales et cantonales exigeaient beaucoup de souplesse aussi bien de la part des prestataires de services et leurs collaborateurs que des personnes prises en charge. Les mesures ordonnées par les autorités, comme l'interdiction des visites et le couvre-feu ainsi que la quarantaine obligatoire pour les nouvelles entrées, ont accablé l'état psychique. L'arbitrage entre la mission de protection d'un côté et la préoccupation au sujet de la qualité de vie appropriée et de la santé mentale de l'autre côté revient à danser sur la corde raide: pas uniquement, mais surtout là que vivent et travaillent aussi des personnes particulièrement menacées. Il est donc inévitable que des mesures de protection particulières sont nécessaires dans un contexte institutionnel avec des communautés de vie plus grandes. Une grande attention doit en même temps être accordée au «principe de normalisation» et aux valeurs derrière la CDPH ONU. C'est précisément dans de telles périodes difficiles qu'une confrontation intensive avec ces valeurs est particulièrement importante. Ainsi, à côté des défis, la crise a également offert des occasions de remettre en cause ce qui semblait avoir fait ses preuves et de mettre en place des offres et processus nouveaux: les mesures qui ont amélioré la qualité de vie en maints endroits et ont rapproché les collaborateurs les uns des autres.

En revanche, COVID-19 n'a presque pas eu d'effets sur le calendrier des grands projets de réforme du canton: dans le domaine de l'enfance et de la jeunesse, les deux nouvelles bases juridiques «loi sur les prestations particulières d'encouragement et de protection destinées aux enfants (LPEP)» ainsi que la «loi sur l'école obligatoire (LEO)» révisée sont arrivées au Grand conseil.

Alors que la LPEP a déjà été adoptée, la LEO arrive en deuxième lecture en été 2021. Toutefois, les points essentiels de la LEO sur l'école obligatoire spéciale ne prêtent pas controverse, de telle sorte qu'on puisse s'attendre à l'entrée en vigueur des deux lois le 01.01.2022. SOCIALBERN soutient les deux lois. Or, dans le cadre de la mise en place, la répartition des compétences des domaines de l'école spécialisée et des mesures d'encouragement et de protection au sein de deux directions se révèle très complexe et une bonne coordination entre les prestataires de services et les deux directions compétentes (INC et DIJ) est nécessaire. Les «dé

tails» de nombreux points restent problématiques, les détails qui revêtent une grande importance pour les prestataires de services. Il s'agit de trouver ici en étroite collaboration des solutions acceptables pour tous: une bonne dose de pragmatisme et de générosité est indispensable surtout pendant la période de transition.

Il existe des incertitudes plus grandes concernant le nouveau modèle de gestion et de financement dans le domaine des adultes handicapés. Au cours de l'année sous revue a eu lieu notamment la mise en consultation de la «loi sur les prestations aux personnes handicapées (LPHand)», sur laquelle SOCIALBERN s'est prononcée par une réponse à la consultation différenciée. Alors que SOCIALBERN soutient clairement dans son principe le changement du système et le renforcement de l'autodétermination et la participation, le projet de loi concret suscite beaucoup de doutes relativement à sa mise en place concrète. Compte tenu des éléments de gestion prévus, il existe le risque qu'aussi bien les possibilités d'autodétermination et de choix au sens de CDPH ONU et de la LHand ainsi que la marge de manœuvre entrepreneuriale du développement des offres adaptées aux besoins seront excessivement limitées. Pour un modèle viable, l'implication renforcée de diverses parties prenantes par la Direction de la santé, de l'action sociale et de l'intégration (DSSI) et la recherche commune de solutions en cas de conflits d'intérêts manifestes sont indispensables.

Avec toutes les transformations profondes des modèles de gestion et de financement, les institutions sont confrontées à de grands défis, non seulement du point de vue opérationnel, mais stratégique aussi. Les institutions sont sollicitées et acceptent le défi pour soutenir le mieux possible les personnes qu'elles accompagnent. Le besoin des conditions cadres fiables et appropriées reste ici inchangé. SOCIALBERN poursuivra son engagement dans ce domaine.

Kathrin Wanner
Vice-présidente

Rolf Birchler
Directeur

RAPPORT DE PERFORMANCE

QUESTIONS GÉNÉRALES

COVID-19

Encore à peine imaginable au début de l'année en revue, COVID-19 est devenu une pandémie qui devait nous occuper intensivement toute l'année et au-delà. La branche a été sollicitée intensivement, que ce fût par la mise en place de la réglementation liée à COVID-19, des procédures et structures de prise en charge totalement nouveaux, mais aussi la gestion des maladie COVID-19 (éventuelles) et les difficultés en matière de personnel en dé-coulant.

Le rôle de SOCIALBERN en tant que représentant des intérêts des institu-tions sociales dans le canton s'est révélé ambitieux dès le début. Surtout au début de la pandémie, les institutions ont été submergées par une quantité impressionnante d'informations, parfois incomplètes ou même contradic-toires, venant des différentes autorités cantonales et nationales ainsi que des associations. Le secrétariat général a été contacté tout aussi souvent pen-dant cette période pour demander les conseils. Il a été très important pour SOCIALBERN de ne pas contribuer au déluge d'informations, mais d'infor-mer ses membres de manière ciblée et complémentaire. L'objectif a été de créer des vues d'ensemble et de contribuer à la clarification des incohé-rences. L'association était en contact étroit permanent avec l'administration cantonale et les organisations faïtières nationales pour coordonner les régle-mentations, les informations et les travaux et mettre en place les mesures de protection le mieux possible, mais en même temps de façon appropriée et supportable. Pour la mise en place dans chaque institution, il est vite apparu que les solutions détaillées à portée générale s'avèrent souvent impossibles parce qu'elles ne prennent pas suffisamment en compte les conditions en termes de personnel et d'infrastructures chez différents prestataires de ser-vices. En outre, certaines mesures semblaient utiles du point de vue épidé-miologique, mais ne tenaient pas assez compte de l'aspect humain.

Un grand défi pour les institutions pendant la première vague a été l'acquisi-tion du matériel de protection. SOCIALBERN a été l'une des premières asso-ciations cantonales à proposer des commandes collectives via la coopérative CADHOM. Entre-temps, de nombreuses autres associations cantonales ont emboîté le pas de telle sorte que les conditions d'achat ont pu encore être améliorées.

C'est au plus tard avec le confinement que les questions de gestion des con-séquences financières de la pandémie se sont posées aux institutions.

SOCIALBERN s'est battue avec détermination auprès de la DSSI pour obtenir des engagements quant au surcoût financier et au manque à gagner. Début avril 2020, la DSSI a promis finalement une « attitude conciliante » et a proposé son aide pour assurer la liquidité. Toutefois, en réalité, les plus-values/les moins-values ne sont pas compensées, même si elles résultent des exigences supplémentaires de la Confédération et du canton. En effet, les prestations supplémentaires convenues et les moins-values peuvent être compensées si toutes les possibilités de réduction du dommage ont été épuisées. Or, une compensation financière des déficits dus aux mesures liées à COVID-19 ne devrait être possible que lorsque tous les moyens éventuellement disponibles dans le fond de fluctuations ont été utilisés. Avec cette solution compréhensible au fond, le canton offre de l'aide aux institutions particulièrement menacées du point de vue financier.

Nous ne disposons pas encore d'estimation globale des effets financiers sur les institutions. Les effets sont très variables en raison de différentes configurations des institutions et différentes conséquences des cas concrets. Or, plus la période de crise est longue, plus la situation financière des prestataires de services est difficile. Dans les prochaines années, les institutions et les responsables du financement des prestations légaux seront sollicités encore plus de fournir de bonnes conditions cadres permettant un développement durable du système de soins et une mise en place de l'offre tenant compte des besoins des clients.

Contrats des prestations de la DSSI : Lobbying couronné de succès au Grand conseil pour les mesures salariales

Comme d'habitude, SOCIALBERN a pris position à l'égard des projets de contrats des prestations de la DSSI pour l'année suivante. Tandis qu'il y avait à peine de modifications significatives en termes de contenu, la proposition du Conseil d'État au Grand conseil de renoncer à l'augmentation initialement prévue de la masse salariale budgétisée ordinairement de 0,7% pour l'augmentation salariale individuelle pour le personnel cantonal et ainsi pour les partenaires de contrat des prestations a donné un sujet de conversations plus grand. SOCIALBERN s'est adressée au Grand conseil par une lettre ouverte et s'est engagée en faveur du maintien de l'augmentation de la masse salariale des institutions sociales. Finalement, le Grand conseil a décidé d'augmenter la masse salariale budgétisée ordinairement de 0,4% grâce également à l'intervention de SOCIALBERN et à une représentation bénéficiant d'un large soutien politique du Grand conseil. Cela peut être considéré comme réussite, compte tenu de la situation actuelle. Même les 0,4% sont importantes pour les institutions, non seulement comme un signe d'estime portée au travail des collaborateurs dans cette période difficile pour le personnel de soins. Ils sont aussi importants surtout en raison de la situation structurellement tendue concernant la pénurie de personnel qualifié, d'autant plus que les salaires du personnel qualifié sont plus faibles aujourd'hui déjà comparés aux différents cantons voisins comme Soleure et Fribourg. En outre, beaucoup d'institutions dans le domaine de l'enfance et la jeunesse sont adjointes aux caisses de pension cantonales CPB ou CACEB, où les augmentations de cotisations ont été mises en place en 2021. Cela entraîne des coûts supplémentaires non maîtrisables qui doivent être couverts par les moyens actuels parce que le canton, avec son rôle subsidiaire dans le financement, n'est pas prêt à payer ces coûts supplémentaires des institutions.

Conformément à toutes les décisions prises par le Grand conseil dans le cadre de la proposition (budget) 2021 et du plan intégré mission-financement (PIMF) 2022-24, il est évident que la situation financière du canton s'aggrave

encore. De nouvelles mesures d'économie du canton dans les années à venir ne sont pas à exclure.

Étude comparative de la rémunération pour les institutions à mission sociale

En 2019, SOCIALBERN a proposé aux institutions la possibilité de participer à l'étude de comparaison salariale intercantonale dans les institutions sociales menée par Perinnova compensation GmbH. Au total, 109 institutions avec 15 000 collaborateurs de 14 cantons alémaniques y ont participé, dont également presque une douzaine du canton de Berne. Les évaluations ont été rendues accessibles aux institutions participantes à l'été 2020. Elles renseignent selon les institutions du niveau des salaires de divers profils professionnels dans la même institution en comparaison avec les autres institutions participantes dans le même canton, mais aussi en comparaison intercantonale. La valeur explicative pourrait être accrue encore avec une augmentation du nombre des institutions participantes à l'étude précisément dans le canton de Berne.

Réseautage des associations faïtières et des organisations partenaires

Au cours de l'année en revue également, même si les réunions et les assemblées physiques étaient à peine possibles en raison de la pandémie, l'on a pu coopérer de façon constructive avec les partenaires grâce aux relations fiables et solides. SOCIALBERN a pu en profiter du fait que la représentation des assemblées lors de la coopération avec les partenaires restait largement constante.

Dans les échanges avec CURAVIVA Suisse et INSOS Suisse, à côté de la gestion commune du sujet de COVID-19, le projet de la fédération prévue des deux organisations faïtières était au premier plan. SOCIALBERN la soutient et le projet est heureusement sur la bonne voie: des décisions importantes concernant les marques, l'organisation juridique et les valeurs-clés des statuts ont été prises lors des assemblées extraordinaires des déléguées des deux organisations faïtières. SOCIALBERN a proposé alors avec succès l'exigence que les institutions actives dans plus d'un secteur de la fédération aient les droits de participation et l'accès aux prestations dans tous les domaines.

Mise en consultation du cadre comptable de CURAVIVA

Avec la participation des membres des commissions spécialisées, SOCIALBERN a participé à la mise en consultation de CURAVIVA au sujet du cadre comptable de CURAVIVA et du manuel de comptabilité analytique pour les établissements sociaux selon convention intercantonale relative aux institutions sociales (CIIS). Les nouveaux documents sont prêts depuis la fin 2020. La mise en place doit avoir lieu au plus tard en 2024; une consigne concrète du canton n'est pas encore connue.

DOMAINE DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE

Nouveaux modèles de gestion et de financement du

Après des travaux préparatoires de plusieurs années, la mise en œuvre des modèles de gestion et de financement élaborés se trouve dans la dernière ligne droite.

**canton à partir du
01.01.2022**

Avec l'adoption par le Grand conseil de la loi sur les prestations particulières d'encouragement et de protection destinées aux enfants (LPEP) au cours de la session d'hiver 2020, un jalon important a été posé. Avec la nouvelle loi, toutes les mesures d'encouragement et de protection destinées aux enfants seront coordonnées par la Direction des affaires intérieures et de la justice (DIJ) de façon centralisée et financées selon un modèle unique. En 2018, SOCIALBERN a participé à la mise en consultation de la loi et est favorable, dans l'ensemble, à la nouvelle loi.

La LPEP entrera en vigueur le 01.01.2022 vraisemblablement en même temps que la loi sur l'école obligatoire (LEO) révisée. Celle-ci n'a pas encore été définitivement adoptée à l'occasion de la première lecture au cours de la session d'hiver 2020. Mais les sujets concernant le transfert des écoles spécialisées sous la responsabilité de la Direction de l'instruction publique et de la culture (INC) n'étaient pas contestés pour l'essentiel. Par conséquent, l'on peut supposer que la loi saluée par SOCIALBERN sera adoptée et entrera en vigueur en 2021, comme prévu.

À côté des processus législatifs, des travaux préliminaires intenses étaient en cours pendant l'année en revue (voir les remarques ci-dessous). Les discussions avec les Offices soulignent la nécessité d'un changement de culture de collaboration accompagnant le nouveau modèle de gestion et de financement. Les nouvelles cultures présentent des opportunités, mais il existe également le risque de malentendus. La culture commune de collaboration et d'entente entre les institutions et les deux directions DIJ et INC est au début d'un long processus et doit maintenant se développer. Dans ce processus exigeant, l'on a besoin de part et d'autre de beaucoup d'ouverture d'esprit, d'implication et d'engagement, mais aussi d'une bonne portion de pragmatisme et de générosité. Dans la mesure où les nouveaux modèles devraient en principe être mis en œuvre sans surcoût, certains glissements des moyens financiers entre les institutions sont inévitables. SOCIALBERN soutient les financements équitables et comparables des différents prestataires de services, étant donné que les indemnités devraient être alignées progressivement.

Les interfaces entre les prestations d'encouragement et de protection sous la responsabilité de la DIJ et les écoles spéciales qui relèveront à l'avenir de la compétence de l'INC doivent être prises en considération avec attention.

Projet «Prestations particulières d'encouragement et de protection (Ppep)», nouvelle loi sur les prestations particulières d'encouragement et de protection (LPEP)

L'année en cours a été placée sous le signe de travaux préliminaires approfondis avec l'accent mis sur la réalisation. SOCIALBERN a pris position dans le cadre de la consultation informelle par une réaction différenciée à l'ordonnance sur les prestations particulières d'encouragement et de protection destinées aux enfants (OPEP) prévue. En outre, l'Association s'est engagée avec des délégations à large composition des représentants des institutions dans les groupes de travail sur le forfait d'infrastructure et les descriptions des prestations et apporté des contributions aux projets des contrats de prestations futurs. Heureusement, a été également possible d'obtenir que les séjours de soulagement stationnaires, qui ne font pas partie des prestations d'encouragement et de protection, puissent continuer. Dans le cadre d'un projet de plusieurs années de la DIJ, les possibilités d'un ancrage légal sont à présent examinés en profondeur.

Projet «REVOS 2020», révision de la loi sur l'école obligatoire (LEO)

Le canton continue d'associer étroitement et de manière constructive l'association aux travaux. Au cours de l'année écoulée, SOCIALBERN et divers représentants des institutions ont participé activement à de nombreux comités

de projet, groupes de travail et tests pilotes, et ont donné leur avis lors d'auditions. Parmi les sujets abordés, on peut citer le modèle de financement, les «notes et dispositions générales» (en allemand :AHB) et le concept de la scolarisation spécialisée intégrée. Un échange approfondi avec la INC pour les institutions sur l'introduction et la mise en œuvre de REVOS 2020 a eu lieu lors de la conférence des directeurs et directrices d'école de SOCIALBERN.

DOMAINE DES ADULTES

Loi sur les programmes d'action sociale (LPASoc)

Au cours de l'année en revue, la «loi sur les programmes d'action sociale (LPASoc)» a été traitée en première lecture par le Grand conseil. Comme il a été exigé par SOCIALBERN dans la lettre de mise en consultation, la loi entre en vigueur le 01.01.2022 probablement en même temps que la LPEP et la LEO révisée. Ainsi, le domaine de l'enfance et de la jeunesse *n'est plus* concerné par la LPASoc. En revanche, pour les institutions destinées aux adultes handicapés et les institutions d'aide en cas d'addiction, la loi reste une base juridique centrale. Elle contient des dispositions transversales relatives aux contrats de prestation, au contrôle, à la surveillance ou à l'autorisation pour les établissements stationnaires. La LPASoc ne contient pas de dispositions sur la fourniture et le financement des prestations destinées aux adultes handicapés. Elles font l'objet de la loi sur les prestations aux personnes handicapées (LPHand).

Dans le projet de loi, la gestion de la subsidiarité et des moyens propres des institutions en rapport avec le financement des prestations fournies sur mandat des pouvoirs publics revêt une importance particulière pour les institutions. À cet égard, SOCIALBERN était au contact avec différents membres du Grand conseil, les propositions correspondantes ont été discutées au sein de la Commission de la santé et des affaires sociales du Grand conseil (CSoc). Toutefois, il est apparu lors de la session que la gestion de la subsidiarité, telle qu'elle a été fixée jusqu'à présent dans la Loi sur l'aide sociale (LASoc), est soutenue par la majorité du Grand conseil. Ainsi, les articles correspondants de la loi sont restés largement inchangés, mais repris tout de même avec certaines précisions.

Projet «plan stratégique bernois en faveur des adultes en situation handicapée», loi sur les prestations aux personnes handicapées (LPHand)

La mise en œuvre du plan stratégique bernois en faveur de l'intégration des adultes handicapés a causé de l'agitation en 2020 aussi. À l'occasion d'une rencontre des membres de SOCIALBERN au début de l'année avec Astrid Wüthrich, la directrice de l'Office des personnes âgées et handicapées (OPAH) de la DSSI qui a étonnamment démissionné plus tard au cours de l'année, l'état actuel des travaux ainsi que le «plan stratégique en faveur des adultes handicapés», le concept de base de l'élaboration de la «loi sur les prestations aux personnes handicapées (LPHand)», devant entrer en vigueur le 01.01.2023, ont suscité une vive controverse.

Finalement, le projet de loi est arrivé à la mise en consultation en été. Le jour même du début de la procédure de consultation, SOCIALBERN a indiqué dans le cadre d'un communiqué de presse que davantage d'autodétermination et de participation sera soutenu. SOCIALBERN soutient le changement de système envisagé, consciente du fait que le nouveau modèle de gestion et de financement implique beaucoup d'incertitudes et de défis pour les prestataires de services. Toutefois, diverses explications imprécises, lacunaires

et en partie contradictoires figurant dans le rapport de loi donnent l'impression que les bases conceptuelles ne sont pas encore assez mûres en partie. De nombreux éléments sont insuffisamment définis et sont parfois décrits dans les documents sur certains points de manière incohérente, ce qui suscite des interprétations et des questions. D'importantes clarifications de fond sont différées à un moment ultérieur et/ou déplacées dans la compétence du Conseil-exécutif. Les éléments de gestion fixés dans la loi, mais déplacés dans l'interprétation dans la compétence du Conseil-exécutif sont marqués principalement par l'aspect financier et à peine précisés en termes d'efficacité et d'interaction. Avec ces éléments de gestion prévus, les possibilités d'autodétermination et de choix au sens de CDPH ONU et de la LHand ainsi que la marge de manœuvre entrepreneuriale du développement des offres adaptées aux besoins peuvent être excessivement limitées.

Dans sa réponse à la mise en consultation, SOCIALBERN a adopté une position nuancée et a exigé que l'ordonnance relative à la loi soit obligatoirement soumise à une mise en consultation publique et présentée au Grand conseil lors des délibérations sur la LPHand. De même, l'implication adéquate en temps utile des partenaires (prestataires, bénéficiaires des prestations et associations) dans l'élaboration de l'ordonnance et d'autres travaux de mise en œuvre a été demandée une fois de plus.

L'implication participative de SOCIALBERN et d'autres parties prenantes dans le cadre du «groupe d'accompagnement consultatif» du projet est toujours considérée comme insatisfaisante. L'impression qu'un examen systématique approfondi commun et la recherche de solutions durables en commun avec les parties prenantes ne sont pas souhaités par l'administration reste inchangée.

Avec l'introduction de la LPHand, les besoins de soutien individuels en raison du handicap ne devraient pas être déterminés à l'aide de l'instrument d'évaluation prévu à l'origine PEBP («VIBEL»), mais au moyen du plan d'aide individuel («IHP»). Afin d'examiner plus en profondeur les constatations de l'application d'IHP dans la pratique, les collaborateurs des commissions spécialisées «Foyers et accueils (FaKo WOT)» ainsi que «Production et mesures de réinsertion (FaKo PEM)» de SOCIALBERN se sont réunis au début de l'année pour un échange réciproque avec une délégation des institutions et centres de consultation bâlois. Toutefois, contrairement à certains autres cantons qui appliquent l'IHP (BS/BL, ZG), le canton de Berne prévoit d'utiliser l'instrument de façon généralisée aussi bien dans le domaine stationnaire qu'ambulante (exception: le domaine des ateliers, où l'on continue pour le moment de recourir aux contrats de prestations) et veut adapter la méthode au canton en conséquence. En tant que corps de résonance pour les travaux de l'administration sur l'instrument d'évaluation concret, la DSSI a créé le «groupe spécialisé IHP», au sein duquel travaillent entre autres des représentants de SOCIALBERN de différentes institutions membres. Les travaux au sein de ce groupe se limitent toutefois à l'instrument en soi et excluent les questions dépassant ce cadre sur l'évaluation, comme la gestion des processus, les responsabilités des rôles et la quantification.

À cause de l'incertitude, les défis posés aux prestataires de services pour prendre les bonnes orientations stratégiques restent grands. Malgré l'implication limitée, SOCIALBERN essaie d'accompagner le projet dans la mesure du possible et l'influencer de façon constructive.

AUTRES PRESTATIONS DE L'ASSOCIATION

Communication & relations publiques

Comme prévu, le nouveau site Internet de SOCIALBERN a été mis en ligne en février 2020. Sa présentation est devenue plus attrayante et plus claire, ce qui se reflète également dans l'accroissement du nombre de consultations du site par visiteur. La zone de téléchargement a pu notamment être considérablement améliorée. En outre, presque tous les contenus du site Internet sont désormais disponibles en langue française.

Les priorités dans le cadre des relations publiques étaient les prises de position à l'égard de différents projets de loi, que ce soit au moyen des communiqués de presse, des lettres ouvertes ou des réponses aux questions de la presse.

Assistance juridique

L'assistance juridique gratuite destinée aux membres (une heure/an) reste très demandée. Le nombre de consultations juridiques a augmenté de 90 à 109 consultations gratuites par rapport à l'année précédente. Les questions liées au droit du travail (et au droit des assurances voisines) ont toujours été les plus fréquentes. Le nombre de questions concernant les aspects financiers en rapport avec les mandants ainsi que des questions d'ordre juridique au sujet de COVID-19.

L'association profite également du large soutien de notre conseiller juridique, Dr. iur. Hans-Ulrich Zürcher, sur bon nombre de dossiers.

Manifestations

En raison de l'épidémie, de nombreuses manifestations de formation et de réseautage ont dû être annulées. Cependant, cinq manifestations très intéressantes et bien fréquentées ont pu être organisées physiquement dans les deux premiers mois civils et en automne dans un cadre modifié et dans le strict respect des mesures de protection:

- la manifestation destinée aux membres sur la mise en œuvre du plan stratégique bernois en faveur de l'intégration des adultes handicapés avec Astrid Wüthrich (directrice de l'OPAH)
- la session de formation continue «Coopérations: facteur de réussite pour l'avenir?» (organisée 2 fois, avec un programme adapté en partie)
- la session de formation continue «Le devoir de surveillance versus l'autodétermination: zones de tension et risques de responsabilité dans le quotidien institutionnel»
- la réunion de directeurs et directrices d'école 2020 au sujet «REVOS 2020: qu'est-ce qui nous attend et comment pouvons-nous nous préparer au changement?»

Portail d'emplois

Avec le nouveau site Internet, l'intérêt porté au portail d'emplois en ligne sur <https://www.socialbern.ch/fr/portail-emploi> s'est accru encore. Les membres peuvent mettre en ligne les offres d'emploi gratuitement.

COMITÉS & REPRÉSENTATIONS

COMITÉS DE L'ASSOCIATION

Comité exécutif

En raison des grandes projets stratégiques de l'administration, il était clair que l'année 2020 serait une année intense. Toutefois, la pandémie de COVID-19 ainsi que le départ prématuré du président Thomas Ruprecht à la fin novembre 2020 n'étaient pas prévisibles. Les deux sujets ont accentué considérablement la pression.

En plus de 7 réunions du comité exécutif et une retraite supplémentaire sur le développement stratégique, plusieurs réunions avec le canton (tables rondes avec les organes du projet OPAH, des comités de projets, des groupes de travail) et d'autres réunions de concertation étaient nécessaires. Beaucoup de ces réunions ont dû avoir lieu virtuellement. Dans cette situation, il s'est révélé très avantageux que le comité exécutif travaille harmonieusement et que la collaboration fonctionne bien grâce à la continuité dans le comité exécutif.

Secrétariat général

Le secrétariat général, en tant que plaque tournante au sein de l'Association, a été très sollicitée en raison de COVID-19 avec ces 3 collaborateurs qui se partagent 200 pour cent de poste, d'autant plus les calendriers très serrés des projets stratégiques du canton ont été respectés. Surtout pendant la première phase de la pandémie, où les prescriptions et les informations n'ont pas encore été ajustées, le besoin de soutien de la part des membres était grand, ainsi qu'un grand besoin de coordination de l'Association avec les autorités et les organisations faïtières.

Les changements organisationnels nécessaires pour les manifestations et les réunions ont pu être mis en œuvre avec succès. L'accessibilité du secrétariat général était elle aussi garantie à tout moment malgré le travail à domicile. Par un heureux hasard, la réforme urgente de l'infrastructure informatique et de télécommunications a pu être terminée avant le confinement. La nouvelle infrastructure a rendu possible le travail efficace même pendant le confinement.

Commissions spécialisées

Les trois commissions spécialisées dans le domaine de l'enfance et de jeunesse ainsi que les deux commissions spécialisées dans le domaine des adultes constituent un élément important de la structure organisationnelle de SOCIALBERN. 45 institutions au total sont représentées dans les commissions spécialisées qui couvrent au mieux le système institutionnel au sein des commissions respectives et devraient apporter les compétences nécessaires pour les solutions bénéficiant d'un large soutien.

Les cinq commissions spécialisées au total se sont réunies en 2020 entre trois et quatre fois. En raison de la situation, certaines réunions ont eu lieu virtuellement, deux des 20 réunions au total ont dû être annulées. Les réunions ont été consacrées aux principaux sujets et projets en cours des domaines spécialisés respectifs. Cette année, les accents ont été mis sur les nouveaux modèles de gestion et de financement ainsi qu'à la maîtrise de l'épidémie COVID-19. Les membres des commissions spécialisées ont été constamment consultés sur les questions et mises en consultation actuelles même en-dehors des réunions. En outre, les membres des commissions spécialisées ont régulièrement siégé dans les groupes de projet et de travail du canton ainsi que des associations faîtières nationales. Grâce à la direction des commissions spécialisées par les membres du comité et la collaboration du secrétariat général au sein des commissions spécialisées, un flux direct des informations est garanti dans l'association.

Alors que la réunion des directeurs d'école de la commission spécialisée dédiée aux écoles spécialisées («FaKo HPS») au sujet de REVOS 2020 a pu heureusement être organisée, la manifestation d'information et de réseautage de la commission spécialisée dédiée aux institutions proposant des programmes dans les domaines de la production et d'intégration professionnelle («FaKo PEM») pour les ateliers et les entreprises d'insertion a été la victime de la pandémie.

RÉSEAU & REPRÉSENTATION

Une partie importante du travail de l'Association constitue l'établissement de réseau avec les autorités et les organisations aux fins de lobbying et de façonnage et de consolidation de la circulation des informations. Au cours de l'exercice, SOCIALBERN a été représentée dans les lieux suivants :

Services administratifs	DSSI, OPAH	<ul style="list-style-type: none"> • Table ronde OPAH-SOCIALBERN • Groupe d'accompagnement du projet «plan stratégique bernois en faveur des adultes en situation handicap» (Modèle bernois) • Groupe spécialisé IHP
	DIJ, OM	<ul style="list-style-type: none"> • Groupe d'accompagnement du projet «Ppep» • Groupes de travail coûts d'infrastructure, descriptif des prestations
	INC, OECO	<ul style="list-style-type: none"> • Comité de pilotage «REVOS 2020» • Groupe d'accompagnement «REVOS 2020» • Groupes de travail Enquête sur les coûts normatifs, Scolarisation spécialisée intégrée, «notes et dispositions générales pour le « Lehrplan 21 » [partie germanophone]
Associations	CURAVIVA Suisse	<ul style="list-style-type: none"> • Assemblée des délégués • Rencontre des présidents cantonales • Conférences spécialisées enfants/adolescents & adultes
	INSOS Suisse	<ul style="list-style-type: none"> • Assemblée des délégués • Conférence INSOS • Commissions formation et cadre de vie
	vahs/uria	<ul style="list-style-type: none"> • Partenariat
	OrTra social, Ct. de Berne (OdA Soziales)	<ul style="list-style-type: none"> • Comité exécutif • Affiliation
	BFF Berne	<ul style="list-style-type: none"> • Commission spécialisée «Sozialpädagogik HF / Kindererziehung HF»
	Office bernois de médiation	<ul style="list-style-type: none"> • Membre du conseil de fondation Office bernois de médiation pour les questions du troisième âge, de l'encadrement et des homes
	IndiBe (jusqu'au 31.03.2020)	<ul style="list-style-type: none"> • Affiliation
Autres	Institut «IWM» de la PH Berne	<ul style="list-style-type: none"> • Groupe de travail « Offres de formation continue pour des enseignants de la pédagogie spécialisée
	IG Dialog	<ul style="list-style-type: none"> • Communauté d'intérêt/plate-forme commune avec Insieme Ct. de Berne

COMPTES ANNUELS

BILAN AU 31.12.2020

	31.12.2020	31.12.2019
	CHF	CHF
ACTIFS		
Actif circulant	372'786.23	355'695.66
Caisse, comptes bancaires	365'946.59	351'364.21
Créances résultant de livraison et de prestations	0.00	0.00
Autres créances à court terme	0.00	0.00
Stocks	0.00	0.00
Actifs de régulation	6'839.64	4'331.45
Actif immobilisé	4'890.00	4'500.00
Immobilisations corporelles	4'890.00	4'500.00
Total des actifs	377'676.23	360'195.66
PASSIFS		
Capitaux étrangers	57'532.45	43'024.78
<i>Capitaux étrangers à court terme</i>	57'532.45	43'024.78
Passifs de régulation	18'005.55	17'982.55
Provisions à court terme	39'526.90	25'042.23
<i>Capitaux étrangers à long terme</i>	0.00	0.00
Capital de l'organisation	320'143.78	317'170.88
Capital de l'organisation 01.01.	317'170.88	304'645.46
Résultat annuel	2'972.90	12'525.42
Total des passifs	377'676.23	360'195.66

COMPTES ANNUELS AU 31.12.2020

	2020		2019
	Comptes	Budget	Comptes
	CHF	CHF	CHF
RECETTES			
Cotisations des membres	455'520.00	430'000.00	441'793.95
Événements / offres de formation continue	9'665.00	31'000.00	25'354.15
Prestations / projets	100.00	500.00	300.00
Recettes financières	176.05	100.00	191.20
Autres recettes	1'858.00	0.00	215.00
Total des recettes	467'319.05	461'600.00	467'854.30
CHARGES			
Charges de personnel	311'843.85	313'000.00	303'625.70
Indemnités Comité directeur	25'333.00	27'000.00	27'000.00
Organes de l'association	11'056.85	13'100.00	10'915.40
Honoraires / projets / contributions	14'578.84	27'100.00	16'264.80
Entretien / location équipement de bureau	4'989.15	5'800.00	5'433.15
Amortissements	3'558.00	2'250.00	5'585.13
Charges des locaux / loyer	31'867.80	33'000.00	31'917.60
Prestations	14'196.05	15'800.00	12'634.65
Événements / offres de formation continue	8'788.20	29'800.00	19'897.45
Charges administratives	11'678.92	11'950.00	9'941.00
Charges financières	191.00	200.00	238.90
Autres charges d'exploitation	1'264.49	3'000.00	1'875.10
Provisions infrastructure de TI secrétariat général			10'000.00
Provisions relations publiques / lobby politique	25'000.00		
Total des recettes	464'346.15	501'390.00	455'328.88
RÉCAPITULATION			
Total des recettes	467'319.05	465'600.00	467'854.30
./. Total des charges	464'346.15	501'390.00	455'328.88
RÉSULTAT ANNUEL	2'972.90	-20'400.00	12'525.42

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

1) BASE JURIDIQUE

L'association existant sous le nom « SOCIALBERN » est une association au sens des art. 60 ss. du Code civil suisse. Le siège de l'association est situé à la Freiburgstrasse 255 à 3018 Berne.

2) EXONÉRATION FISCALE

Conformément à la décision de l'administration des contributions du canton de Berne du 09.06.2017, « SOCIALBERN » est libérée de l'assujettissement du fait de son utilité publique.

3) PRINCIPES COMPTABLES

Les comptes annuels de « SOCIALBERN » ont été établis sur la base des prescriptions comptables suisses selon l'art. 957 ss. du Code des obligations.

4) NOMBRES DE COLLABORATEURS

Le nombre d'emplois à temps plein ne dépasse pas 10 collaborateurs en moyenne annuelle au cours de l'année considérée.

5) IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les investissements en Immobilisations corporelles mobiles sont généralement amortis linéairement sur 3 ans.

6) PROVISIONS À COURT TERME

Provisions au 01.01.2020:	nouveau site internet, nouvelle infrastructure informatique / de télécommunication, nouveau logiciel de gestion des membres	CHF 25'042.23
Utilisation des provisions	coûts courus pour le nouveau site internet coûts courus pour la nouvelle infrastructure informatique / de télécommunication»	CHF -5'948.85 CHF -4'566.48
Stock restant des provisions:	nouveau logiciel de gestion des membres	CHF 14'526.90
Constitution des provisions	relations publiques / lobby politique	CHF 25'000.00
Provisions au 31.12.2020:		CHF 39'526.90

Nouvelle provision projet «RP/représentation des intérêts»:

Les coûts prévisibles de la réalisation de ce projet (prévu en 2021) sont imputés au compte de résultat 2020. Ce procédé se justifie par le rejet des autres projets et travaux d'association, qui ont été prévus, budgétisés et financés en 2020, mais qui n'ont pas pu être réalisés ou qui ont été réalisés en partie seulement en raison de la pandémie COVID-19 (compensation).

RAPPORT DE RÉVISION

**BOMMER + PARTNER
TREUHANDGESELLSCHAFT**

Bern

Rapport de l'organe de révision sur le contrôle restreint à l'assemblée générale de l'association SOCIALBERN, Berne

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de SOCIALBERN pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2020.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au comité, alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entreprise contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ou d'autres violations de la loi ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'éléments nous permettant de conclure que les comptes annuels ne sont pas conformes à la loi et aux statuts.

**BOMMER + PARTNER
TREUHANDGESELLSCHAFT**



Markus Riesen
expert-réviseur
réviseur responsable



Annemarie Wüthrich
expert-réviseur

Berne, le 22. février 2021 mr

Annexe:

- Comptes annuels 2020
- bilan au 31. décembre 2020
- compte de résultat 2020
- annexe

COMMENTAIRES DES COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels sont clôturés heureusement avec un excédent de 2 972,90 CHF. Du côté des recettes, malgré la réduction des places stationnaires dans le domaine de l'enfance et de la jeunesse et la tendance à des offres ambulantes, les recettes de cotisations ont augmenté de presque 14 000 CHF.

Les dépenses ont pu être maintenues bien au-dessous du budget, ce qui est dû pour une part non négligeable à COVID-19. Notamment les dépenses de manifestations, projets et honoraires (surtout le conseil juridique pour l'association) inférieures au budget. Les coûts des traductions restent inférieurs au budget parce que de nombreuses traductions urgentes ont été réalisées par ses propres soins. Or, le résultat reflète également le traitement économe des moyens et les demandes de remboursement des frais prudentes des membres des organes de l'Association. Des coûts élevés ont été engendrés par les réunions du comité parce qu'en raison des mesures de COVID-19, l'on a dû recourir à des locaux externes plus spacieux. Malgré le nombre de manifestations réduit et des mesures de protection nécessaires, dans le domaine des manifestations l'on peut se réjouir d'un excédent grâce au nombre de participants élevé.

Les coûts restants des projets d'infrastructure informatique/de télécommunications ainsi que du nouveau site Internet terminés lors de l'exercice ont pu être financés moyennant les provisions constituées. Les provisions restantes de ces projets doivent être affectées aux provisions pour le logiciel prévu pour la gestion des membres. De nouvelles provisions sont constituées pour l'optimisation des activités RP et de représentation des intérêts pour pouvoir recourir au savoir-faire technique externe.

Les bons comptes avec un léger excédent ne doivent pas tromper sur le fait que la marge de manœuvre financière de l'Association est limitée. Les cotisations des membres restent inchangées depuis 2009. En cas de recours à l'expertise technique externe supplémentaire, les comptes annuels glissent rapidement dans le rouge. Toutefois, l'on peut constater en résumant que l'Association s'appuie sur des fondations stables et peut absorber au moins dans une première phase des effets financiers négatifs éventuels en raison des changements dans le système de soins, grâce surtout aux nouveaux modèles de financement et de gestion.

ANNEXE 1: COMITÉS COLLABORATEURS

COMITÉ EXÉCUTIF

Dr. Thomas Ruprecht	SAZ Burgdorf, Berthoud	Président (jusqu'au 30.11.2020)
Kathrin Wanner	Stiftung BWO, Langnau i.E.	Membre (Vice-présidente)
Johanna Dürst-Lindt	HPS Bern, Berne	Membre
Urs Klingelhöfer	Kinderheimat Tabor, Aeschi	Membre
Christa Marti	Stiftung Aarhus, Gümligen	Membre
Rainer Menzel	Stiftung Humanus-Haus, Rubigen	Membre
Rolf Birchler	Directeur SOCIALBERN	Membre (consultative)

COMMISSIONS SPÉCIALISÉES

Commission spécialisée enfants / jeunes avec dysfonction sociale («FaKo SOHI»)

Urs Klingelhöfer	Kinderheimat Tabor, Aeschi	Président
Urs Anliker	Schulheim Schloss Erlach, Erlach	Membre
Paul Gerber	Stiftung Wartheim, Muri près Berne	Membre
Peter Gnägi	spib (HPLG Fähre, Berne)	Membre (depuis 18.06.2020)
Roland Gyr	spib	Membre (jusqu'au 09.01.2020)
Bruno Hirt	Aeschbacherhuus, Münsingen	Membre
Eliane Michel	Kantonales Jugendheim Lory, Münsingen	Membre
Sascha Jufer	Kantonale BEObservationsstation, Bolligen	Membre (depuis 30.04.2020)
Christa Quick	Familiensupport Bern-West, Berne	Membre
Lucia Rohrer	Foyer Allalin, La Neuveville	Membre
Ruedi Trachsel	Stiftung Passaggio, Lützelflüh	Membre
Rolf Birchler	Directeur SOCIALBERN	Membre

Commission spécialisée enfants/jeunes avec handicap sensoriel, mental & physique («FaKo SIGK»)

Christa Marti	Stiftung Aarhus, Gümligen	Présidente
Edith Bieri	Stiftung Schulungs- & Wohnheime Rossfeld, Berne	Membre (depuis 30.01.2020)
Carmelina Castellino	Blindenschule Zollikofen, Zollikofen	Membre (depuis 10.12.2020)
Manuela Dalle Carbonare	Nathalie Stiftung, Gümligen	Membre
Jacqueline Birbaum	C.D.N de la fondation Wildermeth, Bienne	Membre
Barbara Forrer	Sonderschulheim Mätteli, Münchenbuchsee	Membre
Andreas Gyger	Schulheim Sunneschyn, Steffisburg	Membre
Rolf Käser	Stiftung Lerchenbühl, Berthoud	Membre (depuis 10.12.2020)
Christine Hegg	Stiftung Sunneschyn, Meiringen	Membre
Claudia Käslin	Stiftung Salome Brunner, Wabern	Membre (jusqu'au 09.01.2020)
Silvia Jäger	Päd. Zentrum für Hören & Sprache HSM, Münchenbuchsee	Membre (depuis 22.10.2020)
Stefan Locher	Weissenheim Bern, Berne	Membre
Christian Niederhauser	Blindenschule Zollikofen, Zollikofen	Membre (jusqu'au 26.02.2020)
Markus Spalinger	Stiftung Lerchenbühl, Berthoud	Membre (jusqu'au 30.06.2020)
Christian Trepp	Pädagogisches Zentrum für Hören und Sprache HSM, Münchenbuchsee	Membre (jusqu'au 30.06.2020)
Therese Zbinden	Stiftung Salome Brunner, Wabern	Membre (depuis 20.08.2020)
Regula Bieri	Collaboratrice spécialisée SOCIALBERN	Membre
Rolf Birchler	Directeur SOCIALBERN	Membre

Commission enfants / jeunes, spécialisée écoles de pédagogie curative («FaKo HPS»)

Johanna Dürst-Lindt	HPS Bern, Berne	Présidente
Béatrice Amsler	Christophorus Schule Bern, Bolligen	Membre
Martin Bertschi	HPS Region Thun, Steffisburg	Membre
Rolf-Christian Daum	Heilpädagogische Schule Lyss, Lyss	Membre
Dieter Grenacher	Heilpädagogische Schule Oberaargau, Langenthal	Membre
Kuno von Känel	Heilpädagogische Schule Zentrum Mittengraben (ZEMI), Interlaken	Membre
Toni Wagner	Ecole de pédagogie curative (EPC), Bienne	Membre
Regula Bieri	Collaboratrice spécialisée SOCIALBERN	Membre
Rolf Birchler	Directeur SOCIALBERN	Membre

Commission spécialisée adultes, production et mesures de réinsertion («FaKo PEM»)

Kathrin Wanner	Stiftung BWO, Langnau i.E.	Présidente
Meinrad Ender	Band-Genossenschaft, Berne	Membre
Simone Jaisli	l'étrive, Atelier socio-professionnel, Bienne	Membre
Alfred Marti	Stiftung Bächtelen, Wabern	Membre
Samuel Schmid	GEWA, Zollikofen	Membre
Stephan Weber	Stiftung WBM, Madiswil	Membre
Adrian Zmoos	Seeburg, Interlaken	Membre
Regula Bieri	Collaboratrice spécialisée SOCIALBERN	Membre
Rolf Birchler	Directeur SOCIALBERN	Membre

Commission spécialisée adultes, foyers et accueils de jour («FaKo WOT»)

Rainer Menzel	Stiftung Humanus-Haus, Rubigen	Président
Claus Detreköy	Stiftung Tannacker, Moosseedorf	Membre
Ueli Käser	Stiftung WOHIN für Wohnen, Spiez	Membre
Thomas Kiener	Calendula, Herzogenbuchsee	Membre
Vinzenz Miescher	Stiftung Bernaville, Schwarzenburg	Membre
Barbara Petrig	spib (Projet d'intégration « Chante Merle », La Neuveville)	Membre
Christian Rohrbach	Armée de Salut, Headquarters, Bern	Membre (depuis 30.01.2020)
Wilfred Schindler	Résidence Plein Soleil, Sorvilier	Membre
Urs Schmitt	Heilpädagogische Schule Zentrum Mittengraben (ZEMI), Interlaken	Membre
Roland Wyss	Wohn- und Werkheim Worben, Worben	Membre
Rolf Birchler	Directeur SOCIALBERN	Membre

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

Rolf Birchler	Directeur SOCIALBERN	80%
Elisabeth Loosli	Assistante du directeur	50%
Regula Bieri	Collaboratrice spécialisée (lic. rer. pol.)	70%

ANNEXE 2: CHIFFRES CLÉS

NOMBRE DE MEMBRES / INSTITUTIONS

Nombre d'institutions représentées*

	2020	2019	
total :	228	229	-1
dont :			
<i>Institutions du canton de Berne :</i>	225	226	-1
<i>Institutions hors canton :</i>	3	3	0

Nombre de membre*

	2020	2019	
membres total :	187	192	-5
dont :			
<i>Institutions :</i>	177	180	-3
<i>Membres collectifs :</i>	1	1	0 [spib avec ses 51 membres (+2)]
<i>Membres passifs (personnes individuelles) :</i>	9	11	-2

Nouveaux membres

nom	lieu	principaux domaines d'activité
Prélude SA	2735 Malleray / BE	L'accompagnement des adultes handicapés ou ayant des difficultés sociales dans les domaines du travail (ateliers) et de la formation

Démissions des membres (Institutions)

nom	lieu	principaux domaines d'activité
Verein Elterncoaching	3415 Hasle-Rüegsau / BE	coaching des parents
Tertianum Residenz Bellevue-Park	3600 Thoun / BE	établissement médico-social
Kinderhaus Spiez GmbH	3700 Spiez / BE	institution pour enfants et adolescents (cessation d'activité en 2021)
Centre Rochat	2502 Bienne / BE	établissement médico-social

*) Les nouvelles entrées pendant l'exercice ainsi que les sorties au 31.12.2020 sont prises en compte.

Vous trouverez un aperçu de nos membres sur notre site web à l'adresse <https://www.socialbern.ch/fr/membres-et-partenaires/membres>

NOMBRE DE PLACES DANS LES INSTITUTIONS *

Nombre de places dans les institutions

nombre	Domaine de l'enfance et de la jeunesse	Domaine des adultes	Total	
places résidentielles ¹	1'241	3'643	4'704	52.4%
places ambulatoires ¹	1'835	2'440	4'275	47.6%
total	3'076	5'903	8'979	100.0%
	34.3%	65.7%	100.0%	

Ratio nombre de places total

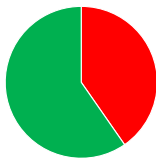


■ Domaine des adultes
■ Domaine de l'enfance et de la jeunesse

Ratio places résidentielles / ambulatoire

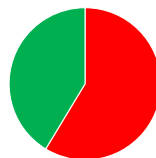
%	Domaine de l'enfance et de la jeunesse	Domaine des adultes	En tout
places résidentielles ¹	40.3%	58.7%	52.4%
places ambulatoires ¹	59.7%	41.3%	47.6%

ratio places résidentielles / ambulatoires¹ domaine de l'enfance et de la jeunesse :



■ pl. ambulatoires ■ pl. résidentielles

ratio places résidentielles / ambulatoires¹ domaine des adultes :



■ pl. ambulatoires ■ pl. résidentielles

ratio places résidentielles / ambulatoires¹ total :



■ pl. ambulatoires ■ pl. résidentielles

*) : sans membres spib ; sans « places classiques » dans les établissements médico-sociaux

¹) : places résidentielles : jour et nuit / places ambulatoires : jour ou nuit



SOCIALBERN

Verband sozialer Institutionen Kanton Bern
Association Bernoise des Institutions Sociales

Secrétariat général

Freiburgstr. 255

3018 Berne

Tél. 031 550 15 95

info@socialbern.ch, www.socialbern.ch

SOCIALBERN est une association cantonale de **CURAV/VA.CH** et **IKES**